Décision 23-DCC-262 du 27 décembre 2023

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Amarylis par les sociétés Darlenne et ITM Entreprises

Posted on: 03 janvier 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Darlenne et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Amarylis

Lire

Le texte intégral

130.07 Ko